

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36
Nb. de représentés : 9
Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10,
le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est rassemblé en
séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation
légale, sous la présidence de Monsieur David
LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/1980 :

Centre-Ville : Mise à disposition d'un bien
cadastré section DS n°357 par la Commune de
Saint-Pierre à l'Union Fédérale Départementale
des Anciens Combattants, Victimes de Guerre et
Anciens Militaires de la Réunion et de l'Océan
Indien - Fixation de la redevance

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU
Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR
Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI
DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot,
ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul,
NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie
Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David,
PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET
Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick,
HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND
Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia,
MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine,
NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy,
ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE
Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION),
AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line),
TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE),
VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par
Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA) , POTIN
Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par
Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par
Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M.
DIJOUX Stéphano).

ABSENTS :

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA
GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine,
HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean
Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le
conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du
Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



David LORION

Affaire n°41/1980 : Centre-Ville : Mise à disposition d'un bien cadastré section DS n°357 par la Commune de Saint-Pierre à l'Union Fédérale Départementale des Anciens Combattants, Victimes de Guerre et Anciens Militaires de la Réunion et de l'Océan Indien - Fixation de la redevance.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée :

-VU la convention de mise à disposition signée le 18 et 25 octobre 2022 entre la Commune de Saint-Pierre et l'Union Fédérale Départementale des Anciens Combattants, Victimes de Guerre et Anciens Militaires de la Réunion et de l'Océan Indien, du bien cadastré DS n°357 situé au 33 rue François Isautier (97410) pour une durée de 3 ans et à titre gratuit. Cette convention de mise à disposition prendra fin le 18 octobre 2025.

-VU la demande de renouvellement de l'Union Fédérale Départementale des Anciens Combattants, Victimes de Guerre et Anciens Militaires de la Réunion et de l'Océan Indien en date du 10/06/2025.

Dans le cadre d'un soutien à la dynamique associative sur la Commune de Saint-Pierre et afin de permettre à l'Union Fédérale Départementale des Anciens Combattants, Victimes de Guerre et Anciens Militaires de la Réunion et de l'Océan Indien de mener à bien ses activités notamment la création et le maintien entre les associations adhérentes des liens de camaraderie de solidarité et d'entraide sociale et de sauvegarde du patrimoine moral des anciens combattants pour perpétuer le culte du souvenir,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

• **DE CONSENTIR** une nouvelle convention de mise à disposition à L'Union Fédérale Départementale des Anciens Combattants, Victimes de Guerre et Anciens Militaires de la Réunion et de l'Océan Indien Association loi 1901 publiée au J.O le 28/02/2009, identifiée au SIREN sous le n°494357346 - adresse du siège social : n°33, rue François Isautier 97410 Saint-Pierre, représentée par son Président en exercice Mr Gilbert NIAS, et dont les principaux termes sont les suivants :

- **Désignation du bien :**

Référence cadastrale	Superficies	Adresse
Section DS n°357	- Terrain : 326 m ² - local : 120 m ² environ	33, rue François Isautier 97410 Saint-Pierre

- **caractères de la convention** : administratif, temporaire précaire et révocable

- **durée** : 3 ans à compter de la signature de la convention de mise à disposition

- **dénonciation** : à tout moment avec un préavis d'un mois par l'une ou l'autre des parties

- **sécurité** : à charge pour l'Association de respecter la réglementation en matière de sécurité et celle des établissements recevant du public.

- **destination des lieux** : Mise en œuvre des activités de l'Association conformément à son objet statutaire.

• **DE FIXER** la redevance à titre gratuit.

La valorisation comptable du bien mis à disposition étant considérée comme une subvention en nature de 11 914,88 €/an devra être comptabilisée et enregistrée dans les comptes annuels de l'association. Un justificatif de cette inscription devra être transmis à la Commune de Saint-Pierre.

Les autres clauses sont relatées dans la convention de mise à disposition ci-annexée.

• **DE L'AUTORISER A SIGNER** tous documents liés à cette affaire, notamment la convention de mise à disposition.



P/EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

